



Alima Boumediene-Thiery
Sénatrice des Verts

COMMUNIQUE DE PRESSE

21/10/08

« Suicide en prison : pour une commission d'enquête parlementaire »

La Cour européenne des droits de l'homme a récemment rendu une décision condamnant la France en raison du suicide d'un détenu. Cette décision doit nous alerter sur l'ampleur du phénomène des suicides en prison et sur les outils et méthodes d'évaluation des risques suicidaires chez les détenus.

Un détenu s'est pendu vendredi 17 octobre 2008 dans sa cellule de la maison d'arrêt d'Ensisheim (Haut-Rhin). Il s'agit du 90^{ème} cas cette année. Les chiffres, connus, des suicides en prison démontrent une augmentation de 27% des suicides décomptés au premier semestre 2008 par rapport à la même période de 2007 dans les prisons françaises.

Il faut aujourd'hui stopper l'hémorragie et apporter une réponse urgente à ce pandémie de suicide en prison.

C'est pourquoi la sénatrice Alima Boumediene-Thiery déposera aujourd'hui une demande de constitution d'une commission d'enquête chargée d'étudier le système français d'évaluation du risque suicidaire et la prise en charge des détenus présentant un tel risque.

Cette Commission d'enquête permettrait de faire la lumière sur les outils nécessaires à une meilleure appréhension du suicide en prison et ferait la lumière sur les carences du dispositif existant.

Partant, elle contribuerait à redéfinir un modèle de prise en charge des détenus présentant un risque suicidaire et contribuerait à éradiquer le suicide en prison.

Le Parlement ne peut rester inerte devant cette hécatombe. Il doit pouvoir formuler des recommandations à l'attention du Gouvernement, dans la perspective de la création, à l'initiative de Madame Rachida Dati, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, d'un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur les conditions de travail des personnels pénitentiaires et les violences en détention.

La Commission d'enquête *sur les carences du dispositif français d'évaluation des risques suicidaires en prison* fera ainsi toute la lumière sur les récents suicides en prison et permettra de mieux définir une politique de prévention efficace et solide des suicides en prison.

Pour obtenir le texte de la demande de création de la commission d'enquête : 0142343106